

SÉANCE DU 1^{ER} AVRIL 2022

Le premier avril deux mil vingt-deux à vingt heures trente, le conseil municipal sur convocation du 28 mars 2022, s'est réuni en séance publique, à la salle Gabriel Lemesle de Hauteville-sur-Mer, sous la présidence de M. Jean-René BINET, Maire. -----

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLÉMENT-ROBIN, Frédérique DOUCHIN, M. Luc GOSSET, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mmes Emmanuelle CHESNEAU-ADAM, Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT et Marion LEBRUN, MM. Emmanuel MACÉ, Jean-Philippe PONTIS et Franck VIGOT.

Au début de la séance, le conseil municipal observe une minute de silence en hommage à M. Éric de LAFORCADE, décédé quelques jours plus tôt et inhumé la veille. Monsieur le Maire rappelle qu'Éric de LAFORCADE était maire délégué de Contrières et ancien président de la communauté de communes de Montmartin-sur-Mer, et qu'il a beaucoup apporté à la vie politique locale.

1. Approbation et validation du compte-rendu du 18 février 2022 :

Monsieur le Maire confirme à Mme Marion LEBRUN que sa demande de précisions-rectifications relative à sa question posée en questions diverses a bien été reçue par mail du 30 mars 2022, préalablement à la séance de ce jour, mais précise que l'usage prévoit que les remarques sur le précédent compte-rendu ne sont faites qu'en séance du jour. Ainsi, conformément à la demande de Mme LEBRUN, le point « Question de Mme Marion LEBRUN » inscrit en page 2 dans la rubrique « Questions diverses » sera donc modifié comme suit : « Suite à l'information portée à la connaissance du conseil municipal par Monsieur le Maire le 18 février 2022 sur l'installation future d'un module « Algeco » en pignon sud de la mairie pour y aménager un bureau complémentaire de secrétariat, Madame Marion LEBRUN interroge Monsieur le Maire sur le caractère inesthétique de celui-ci dans un bourg de caractère en pierres de Montmartin. »

Avec une abstention, le compte-rendu de la séance du 18 février 2022 est approuvé à la majorité des membres présents. -----

2. Désignation d'un secrétaire de séance :

M. Franck VIGOT est désigné en tant que secrétaire de séance. -----

3. Composition du conseil municipal et de la municipalité : délibération :

Le conseil municipal prend acte de la démission de M. Luc GOSSET, 4^{ème} adjoint. Monsieur le Maire sollicite des candidatures pour occuper ce poste. Aucun conseiller n'étant candidat pour occuper celui-ci, la suppression du poste de 4^{ème} adjoint est soumise aux voix. Avec 5 pour et 10 abstentions (MM. Luc GOSSET, Philippe BOUBET, Franck VIGOT, Jean-Philippe PONTIS, Patrice HELAINE, Olivier BELLENGER et Mmes Marion LEBRUN, Caroline DUDOUIT, Dominique IMBERT et Emmanuelle CHESNEAU-ADAM), le poste est supprimé. -----

4. Présentation et vote des comptes administratifs 2021, des reprises de résultats de l'exercice 2021 et des budgets primitifs 2022 :

En préambule, Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de désigner un président de séance pour tous les votes afférents à l'approbation des comptes administratifs. Sur proposition de Monsieur le Maire, M. Jacques DURET, 1^{er} adjoint, est désigné « Président de séance ». Mme Frédérique DOUCHIN, adjointe aux finances, explique que les prévisionnels du lotissement « Résidence des Pins Parasols » et de la commune ayant été approuvés lors de la précédente séance, il ne reste à voter que les comptes administratifs de ces derniers ainsi que certains budgets annexes dont celui du futur lotissement « Résidence des Cavaliers ». -----

a. Lotissement « Résidence des Pins Parasols » :

M. Jacques DURET présente au conseil municipal le compte administratif et la reprise des résultats de l'exercice 2021 qui se présentent comme suit : -----

a.1. Compte administratif :

	<u>Section d'investissement :</u>	
Résultat de clôture au 31/12/2020 :		0,00 €
Résultat courant au 31/12/2021 :		0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021 :		0,00 €
	<u>Section de fonctionnement :</u>	
Résultat de clôture au 31/12/2020 :		367 996,58 €
Résultat courant au 31/12/2021 :		0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021 :		367 996,58 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 ainsi que le compte de gestion 2021 du Receveur dont les chiffres sont strictement identiques. -----

a.2. Reprise des résultats au budget primitif 2022 :

Section de fonctionnement :

Excédent antérieur reporté (Compte C/ 002) : 367 996,58 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le résultat antérieur reporté et son inscription au budget primitif 2022. -----

b. Commune :

M. Jacques DURET présente au conseil municipal le compte administratif et la reprise des résultats de l'exercice 2021 qui se présentent comme suit : -----

b.1. Compte administratif :

Section d'investissement :

Résultat de clôture au 31/12/2020 : 94 580,57 €
Résultat courant au 31/12/2021 : 91 766,88 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021 : 186 347,45 €

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture au 31/12/2020 : 79 874,61 €
Résultat courant au 31/12/2021 : 240251,26 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021 : 320 125,87 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 ainsi que le compte de gestion 2021 du Receveur dont les chiffres sont strictement identiques. -----

b.2. Reprise des résultats au budget primitif 2022 :

Section d'investissement :

Excédent antérieur reporté (Compte C/ 001) : 186 347,45 €

Section de fonctionnement :

Excédent antérieur reporté (Compte C/ 002) : 20 125,87 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats antérieurs reportés tel que présentés et leur inscription au budget primitif 2022. -----

c. Service funéraire :

M. Jacques DURET présente au conseil municipal le compte administratif et la reprise des résultats de l'exercice 2021 qui se présentent comme suit : -----

c.1. Compte administratif :

Section d'investissement :

Résultat de clôture au 31/12/2020 : 0,00 €
Résultat courant au 31/12/2021 : - 4 999,99 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021 : - 4 999,99 €

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture au 31/12/2020 : - 32 042,72 €
Résultat courant au 31/12/2021 : 9 999,98 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021 : - 22 042,74 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 ainsi que le compte de gestion 2021 du Receveur dont les chiffres sont strictement identiques. -----

c.2. Reprise des résultats au budget primitif 2022 :

Section d'investissement :

Déficit antérieur reporté (Compte C/ 001) : 4 999,99 €

Section de fonctionnement :

Déficit antérieur reporté (Compte C/ 002) : 22 042,74 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats antérieurs reportés tel que présentés et leur inscription au budget primitif 2022. -----

c.3. Budget primitif 2022 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif de l'exercice 2022 qui reste stable par rapport aux exercices précédents et qui se présente comme suit : -----

Section d'investissement :

Total des dépenses : 10 000,00 €

Total des recettes : 10 000,00 €

Section de fonctionnement :

Total des dépenses : 32 052,74 €

Total des recettes : 32 052,74 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 tel que présenté. -----

d. Lotissement « Résidence des Cavaliers » :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les opérations relatives aux lotissements doivent être inscrites au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la collectivité et individualiser les risques financiers associés à de telles opérations.

Aussi, il est nécessaire de créer un budget annexe assujéti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) dénommé Lotissement « Résidence des Cavaliers » au sein duquel seront identifiées toutes les écritures comptables associées à cette opération.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de création de ce nouveau budget annexe et mandate le maire pour accomplir toutes les démarches nécessaires à la réalisation de celui-ci.

Dès lors, Monsieur le Maire présente le budget primitif de ce nouveau budget annexe en précisant que celui-ci prévoit près de 300 000 euros de dépenses pour la maîtrise d'œuvre et les travaux de viabilisation. Il indique par ailleurs que le projet de division parcellaire et de règlement de ce lotissement seront présentés en commission le 13 avril et soumis au conseil municipal dans sa prochaine séance du 29 avril en vue du dépôt du permis d'aménager début mai. Le nouveau budget s'établit pour 2022 comme suit : -----

Section d'investissement :

Total des dépenses : 297 450,00 €

Total des recettes : 297 450,00 €

Section de fonctionnement :

Total des dépenses : 297 450,00 €

Total des recettes : 297 450,00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif tel que présenté. -----

e. Service assainissement :

M. Jacques DURET présente au conseil municipal le compte administratif et la reprise des résultats de l'exercice 2021 qui se présentent comme suit : -----

e.1. Compte administratif :

Section d'investissement :

Résultat de clôture au 31/12/2020 : 433 232,13 €

Résultat courant au 31/12/2021 : 35 682,36 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 : 468 914,49 €

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture au 31/12/2020 :	- 21 089,33 €
Résultat courant au 31/12/2021 :	61 394,35 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021 :	40 305,02 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 ainsi que le compte de gestion 2021 du Receveur dont les chiffres sont strictement identiques. -----

e.2. Reprise des résultats au budget primitif 2022 :

Section d'investissement :

Excédent antérieur reporté (Compte C/ 001) :	468 914,49 €
---	---------------------

Section de fonctionnement :

Déficit antérieur reporté (Compte C/ 002) :	40 305,02 €
--	--------------------

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats antérieurs reportés tel que présentés et leur inscription au budget primitif 2022. -----

e.3. Budget primitif 2022 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif de l'exercice 2022 en précisant que celui-ci prévoit d'importantes dépenses destinées à améliorer le fonctionnement des réseaux. Le budget se présente comme suit : -----

Section d'investissement :

Total des dépenses :	579 417,49 €
-----------------------------	---------------------

Total des recettes :	579 417,49 €
-----------------------------	---------------------

Section de fonctionnement :

Total des dépenses :	232 444,02 €
-----------------------------	---------------------

Total des recettes :	232 444,02 €
-----------------------------	---------------------

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif tel que présenté. -----

f. Campings municipaux :

M. Jacques DURET présente au conseil municipal le compte administratif et la reprise des résultats de l'exercice 2021 qui se présentent comme suit : -----

f.1. Compte administratif :

Section d'investissement :

Résultat de clôture au 31/12/2020 :	139 643,03 €
-------------------------------------	--------------

Résultat courant au 31/12/2021 :	30 927,65 €
----------------------------------	-------------

Résultat de clôture de l'exercice 2021 :	170 570,68 €
---	---------------------

Section de fonctionnement :

Résultat de clôture au 31/12/2020 :	67 747,96 €
-------------------------------------	-------------

Résultat courant au 31/12/2021 :	66 438,82 €
----------------------------------	-------------

Résultat de clôture de l'exercice 2021 :	134 186,78 €
---	---------------------

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 ainsi que le compte de gestion 2021 du Receveur dont les chiffres sont strictement identiques. -----

f.2. Reprise des résultats au budget primitif 2022 :

Section d'investissement :

Excédent antérieur reporté (Compte C/ 001) :	170 570,68 €
---	---------------------

Section de fonctionnement :

Déficit antérieur reporté (Compte C/ 002) :

134 186,78 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les résultats antérieurs reportés tel que présentés et leur inscription au budget primitif 2022. -----

f.3. Budget primitif 2022 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif de l'exercice 2022 qui prévoit des investissements à hauteur de 230 000 euros notamment destinées à la rénovation du camping Le Sud : salle du Sud, logement du gardien, sanitaires et aire de jeux. Le budget se présente comme suit : -----

Section d'investissement :

Total des dépenses : **230 570,68 €**

Total des recettes : **230 570,68 €**

Section de fonctionnement :

Total des dépenses : **505 686,78 €**

Total des recettes : **505 686,78 €**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif tel que présenté. -----

5. Vote des taux des taxes directes locales pour 2022 :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il doit voter les taux des 2 taxes directes locales, à savoir la taxe foncière sur le bâti (TFB) et la taxe foncière sur le non bâti (TFNB) dont doivent s'acquitter tous les propriétaires. Il rappelle dans ce cadre que suite à la réforme fiscale, les communes, depuis l'année dernière, n'ont plus à voter de taux de taxe d'habitation. Il propose de ne pas appliquer d'augmentation de taux et par conséquent de maintenir ceux votés l'an dernier. Les taux pour 2022 sont donc les suivants :

Taxe foncière sur le bâti (TFB)	34,52 % (13,10 % pour la commune et 21,42 % pour le Département)
Taxe foncière sur le non bâti (TFNB)	23,23 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de voter les taux 2022 tel que présentés. Ce maintien des taux permet, cette année encore, de reconduire la politique de stabilité fiscale traditionnellement suivie à Hauteville-sur-Mer. -----

6. Fixation des loyers commerciaux de l'ensemble commercial de la plage :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer les loyers des cinq nouveaux locaux commerciaux en cours de construction à la plage, lesquels se présentent comme suit : -----

	HT	TTC
Supérette / Boucherie – Charcuterie	1 000.00*	1 200.00
Poissonnerie	600.00	720.00
Laverie	200.00	240.00
Magasin 1 (Allée de la Collière)	600.00	720.00
Magasin 2 (Allée de la Collière)	600.00	720.00

***ce loyer serait de 800,00 € HT uniquement la première année d'exercice, soit du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le montant de ces loyers. -----

7. Choix des commerçants des deux commerces de l'ensemble commercial de la plage :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de statuer sur le choix des commerçants qui exploiteront la supérette / Boucherie – Charcuterie et l'un des deux commerces de l'allée de la Collière, en raison du désistement des précédents attributaires.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, valide à l'unanimité le choix des exploitants des deux commerces concernés comme suit :

- 1) Supérette / Boucherie – Charcuterie : Messieurs BERNARDET et BOUDET ;
- 2) Commerce n° 2 : Vêtements MONY (déjà présent à Agon-Coutainville et Barneville-Carterêt). -----

8. Fixation des loyers des 3 appartements de l'ensemble commercial de la plage :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant des loyers des trois appartements proposés à la location à l'étage des deux bâtiments commerciaux, lesquels sont établis comme suit : -----

Logement n° 1 supérette	750.00
Logement n° 2 supérette	500.00
Logement Allée de la Collière	750.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le montant de ces loyers. -----

9. Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (80 %) pour le renfort du secrétariat de mairie :

Comme évoqué lors du vote du budget primitif 2022 de la commune, Monsieur le Maire rappelle la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif à temps non complet (80 %) destiné à renforcer le secrétariat de la mairie.

Ainsi, afin de pouvoir recruter un agent sur un poste au secrétariat, il est nécessaire que le conseil municipal crée un emploi correspondant aux besoins de la collectivité. Il est donc proposé de créer ce poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec une voix contre (Marion LEBRUN) et deux abstentions (MM. Franck VIGOT et Luc GOSSET), approuve à la majorité la création du poste tel que présenté. Cet agent sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif territorial. -----

10. Création d'un poste d'adjoint administratif territorial contractuel à temps non complet (80 %) :

Dans le même cadre que la précédente délibération, Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'un poste supplémentaire mais qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif contractuel afin de permettre le recrutement d'un agent dès que possible sans être contraints par la durée de vacance de l'emploi. Ainsi, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, avec une voix contre (Mme Marion LEBRUN) et deux abstentions (MM. Franck VIGOT et Luc GOSSET), approuve à la majorité la création du poste d'adjoint administratif contractuel à temps non complet à 80 %). -----

10. Création d'un poste d'adjoint technique territorial contractuel à temps complet :

À la suite du récent départ d'un agent des services techniques, Monsieur le Maire fait part de la nécessité de prendre une délibération portant création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35H / 35H) afin de permettre le recrutement d'un nouvel agent dès que possible. Cet agent sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la création de ce poste contractuel. -----

12. Fixation des tarifs de vente d'objets promotionnels « Hauteville-sur-Mer » :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait l'acquisition de serviettes de bain en microfibre ainsi que des canotiers logotés « Hauteville-sur-Mer » destinés à faire la promotion de la station. Il précise que ces articles seront pour partie remis aux associations hautaises lors des manifestations organisées par celles-ci et qu'il est également prévu d'en vendre comme articles promotionnels auprès des touristes par exemple, au sein des campings ou à l'office de tourisme. Pour ce faire, Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

- Serviettes : 8,00 € l'unité ;
- Canotiers : 12,00 € l'unité (quelque soit la taille homme/femme/enfant).

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la vente de ces articles aux prix présentés et accepte qu'ils soient remis, pour partie, au bureau d'information touristique de Hauteville-sur-Mer en vue d'y être vendus. -----

13. Composition du bureau de vote pour le 1^{er} et le 2^{ème} tours de l'élection présidentielle :

Monsieur le Maire propose de constituer le bureau de vote pour les 2 tours de l'élection présidentielle qui se tiendront respectivement les 10 et 24 avril prochains de 8h00 à 19h00 à la salle du Sud.

Après concertation, les bureaux de vote pour les deux tours se composent comme suit :

Président : Jacques DURET

Suppléant : Jean-René BINET

Ouverture du bureau de vote : 8h00

Dimanche 10 avril 2022		Dimanche 24 avril 2022	
8h00-10h30	Olivier BELLENGER	8h00-10h30	Jean-René BINET
	Franck VIGOT		Olivier BELLENGER
	Patrice HELAINE		Franck VIGOT
			Marion LEBRUN

10h30-13h00	Philippe BOUBET	10h30-13h00	Patrice HELAINE
	Emmanuelle CHESNEAU-ADAM		Frédérique DOUCHIN
	Frédérique DOUCHIN		Sophie CLÉMENT-ROBIN
	Sophie CLÉMENT-ROBIN		
13h00-16h00	Jean-René BINET	13h00-16h00	Jacques DURET
	Jacques DURET		Dominique IMBERT
	Aline BINET		Gérard IMBERT
16h00-19h00	Jacques DURET	16h00-19h00	Jacques DURET
	Jean-Philippe PONTIS		Caroline DUDOUIT
	Isabelle DERVEAUX		Emmanuelle CHESNEAU-ADAM
			Philippe BOUBET

Fermeture du bureau de vote : 19h00

14. Informations municipales et comptes-rendus :

- Travaux en cours : M. Jacques DURET fait un point sur l'avancement des travaux de la supérette qui se déroulent parfaitement bien ainsi que sur ceux des sanitaires de la salle du Sud qui viennent de s'achever. -----
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le module « Algeco » a été livré ce mardi 29 mars et qu'il est prévu d'aménager un hall avec sas entre la mairie et ce module. -----
- Monsieur le Maire rend compte de sa réunion du mercredi 30 mars avec des responsables de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur la vulnérabilité des eaux de baignade en prévision de la saison à venir. Il se félicite que les actions entreprises par la commune en concertation avec l'ARS de Normandie portent leurs fruits. -----
- Monsieur le Maire fait part de la signature ce jour du contrat « Eau et climat » 2022 – 2024 avec la communauté de communes Coutances Mer et Bocage et l'Agence de l'eau Seine – Normandie au pôle communautaire de Saint-Malo-de-la-Lande. -----
- Mme Sophie CLÉMENT-ROBIN informe le conseil municipal que le marché de printemps débutera le dimanche 10 avril et accueillera de nouveaux commerçants ravis de pouvoir venir travailler à Hauteville-sur-Mer. -----

15. Questions diverses :

- Rénovation du réseau d'éclairage public – Avenue de l'Aumesle :
M. Jacques DURET présente la proposition financière du Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM) pour le remplacement des lampadaires « boules » de l'avenue de l'Aumesle par des candélabres plus efficaces et plus économiques en matière d'énergie. Ainsi, la participation de la commune totale définitive, établie selon le barème du SDEM et comprenant l'efficacité énergétique, les travaux de sécurisation, les travaux neufs (matériel et réseau), s'élèverait à hauteur de 17 290 euros. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise le maire à signer l'annexe financière afférente. -----
- Effacement des réseaux – Avenue du Sud :
M. Jacques DURET présente l'offre financière établie par le SDEM concernant l'effacement des réseaux de l'avenue du Sud et comprenant notamment la mise en souterrain des réseaux de distribution électrique, de télécommunication et d'éclairage public. La participation de la commune pour l'ensemble de ces travaux est estimée à 29 600 euros. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et autorise le maire à signer l'annexe financière correspondante. -----
- Création de postes contractuels liés à un accroissement temporaire d'activité :
Monsieur le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour la création de deux postes contractuels : le premier concerne un poste d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 18h par semaine, pour exercer les fonctions de placier municipal durant la période du 10 avril au 30 septembre 2022. Le second concerne quant à lui un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 20h par semaine durant la période du 11 avril au 23 avril 2022 inclus ; cet agent sera principalement affecté aux campings. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la création de ces deux postes contractuels. -----

- Distribution du calendrier de collecte des ordures ménagères aux habitants :

Monsieur le Maire évoque la distribution des calendriers 2022 de ramassage des ordures ménagères auprès des habitants de la commune et sollicite des volontaires pour y procéder. M. Olivier BELLENGER se porte seul volontaire et le conseil municipal propose que celui-ci soit mis à disposition aux lieux habituels (mairie et camping Les Garennes) ainsi qu'à l'office de tourisme. -----

- Questions de M. Philippe BOUBET :

M. Philippe BOUBET interroge le maire sur le montant des charges (hors consommation d'électricité et d'eau dont l'exploitant doit s'acquitter auprès de la commune) qui ont été engagées dans le cadre de l'installation du restaurant éphémère « Cale de la Bréquette » l'an dernier. Monsieur le Maire précise à cet égard que la commune a notamment réglé auprès de l'entreprise PIEDAGNEL une part du raccordement en électricité et a pris à sa charge l'achat et la pose de la clôture qui a été réalisée par les employés communaux.

En outre, M. BOUBET demande s'il reste des t-shirts et des gobelets du Hauteville Summer Festival, et fait remarquer, le cas échéant, qu'il serait intéressant de les récupérer. Monsieur le Maire répond qu'une relance sera faite à juste titre auprès de M. BRACQBIEN.

Dans le cadre de ce même festival, M. Luc GOSSET demande par ailleurs à Monsieur le Maire s'il dispose de justificatifs (courriers, photos...) qui justifient la facturation de certains éléments de décor et d'accueil (parasols, transats...) au même titre que la facturation des prestations afférentes à ces éléments. Monsieur le Maire répond que ces justificatifs pourront être présentés lors de la prochaine séance. -----

- Questions de M. Luc GOSSET :

M. Luc GOSSET rappelle à Monsieur le Maire que la question relative à la prise en charge de la destruction des nids de chenilles processionnaires par Coutances Mer et Bocage devait être posée et souhaite savoir où cela en est. Monsieur le Maire répond qu'il ne manquera pas d'interroger la communauté de communes à cet égard. -----

M. GOSSET informe par ailleurs le conseil municipal de l'organisation d'une compétition de longe-côte le samedi 23 avril à Hauteville et demande à cet égard s'il sera possible de prévoir la mise en place de pieux sur la plage pour les délimitations. Monsieur le Maire répond que pour des raisons de sécurité, ce « système » n'est pas envisageable et suggère par conséquent de prendre contact auprès de l'école de voile pour trouver une autre solution. -----

Enfin, M. GOSSET demande quand il sera possible d'envisager la fin des travaux des vestiaires du foot. M. DURET répond que suite au départ d'Aurélien DOGON, les travaux ne pourront désormais être programmés que quand le nouvel agent technique sera recruté. -----

- Information de Mme Caroline DUDOUIT :

Mme Caroline DUDOUIT informe le conseil municipal que le dispositif de tarification sociale de la cantine (repas à 1 €) sera pérennisé jusqu'en 2023 et précise par ailleurs qu'un courrier sera prochainement adressé aux parents d'élèves concernant le gaspillage alimentaire. -----

La séance est levée à 00 h 00.